



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

PRESTATIONS DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES – 1% CULTUREL

Construction du collège Simone Veil à Saint Renan (29)

PROCEDURE ADAPTEE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) : correspondant : Monsieur Philippe Beaudoux, Directeur général, au nom et pour le compte du Conseil Départemental du Finistère.

Adresse : 4, Rue du 19 Mars 1962 - CS 92023 - 29018 Quimper,

tél. : 02.98.76.21.30, courriel : eric.levaillant@safi29.fr

2. Type de procédure et objet

Avis d'appel à candidature initié dans le cadre de l'obligation du 1% artistique et conformément aux obligations découlant des décrets n°2002-667 du 29 avril 2002, n°2005-90 du 4 février 2005 et de la circulaire du Ministère de la Culture publiée au journal officiel du 30 septembre 2006 dont l'objet est la conception, la réalisation et l'installation in situ d'une œuvre unique conçue pour la décoration du nouveau collège Simone Veil à Saint Renan (Finistère).

Cette procédure prévoit une phase de candidature et une phase de remise de projets pour les 3 candidats retenus à l'issue de la première phase.

La procédure fait application des dispositions L 2172-2 et R 2172-7 au R 2172-14 du code de la commande publique.

3. Procédure de passation

Après une première sélection par un comité artistique désigné par le Maître d'ouvrage, sur la base des critères hiérarchisés du choix de candidature, un nombre maximum de 3 artistes sera retenu.

Les critères de sélection des candidatures et des offres sont précisés dans le règlement de la consultation.

Les candidats présélectionnés recevront un dossier de consultation sur la base duquel il leur sera demandé de présenter un projet sous forme d'esquisse. Les artistes non retenus percevront l'indemnité dont le montant est précisé dans le règlement de consultation.

Sur la base de ces propositions, un artiste sera alors choisi par le pouvoir adjudicateur, après avis du comité artistique, pour une réalisation à compter de mai 2020 pour une fin mai 2021.

Le budget comprend :

- La rémunération des 2 candidats présélectionnés et non retenus (3 500 € par artiste),
- Les honoraires de travail de l'artiste sélectionné, la cession de droit de l'artiste sélectionné, les frais de production, d'acheminement et d'installation de l'œuvre-les taxes et cotisations (67 000 €).

4. Conditions de participation

Les candidats intéressés par les prestations sont appelés à télécharger le dossier de consultation sur le site <https://safi.achatpublic.com> sous la référence **SAFI-CD/ELV290719**.

5. Composition des dossiers de candidature

- **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent),**
- **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur,
- Une attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
- Le CA des 3 dernières années,
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,
- Pour les artistes exerçant leurs activités professionnelles en France : sera remise l'attestation d'affiliation à la Maison des Artistes-Sécurité Sociale, à l'AGESSA ou équivalent étranger,
- Un dossier de présentation de l'artiste (ou du groupement d'artistes) comprenant le ou les CV et développant la démarche artistique, présentant la documentation sur les œuvres réalisées, les visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1% (maximum de 10 visuels),
- Une lettre de motivation sous forme de "note d'intention" dans laquelle le candidat présentera notamment les orientations qu'il souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande (2 pages maximum).

6. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées par le Comité artistique selon les critères suivants :

- Références
- Compétences
- Qualité des travaux présentés et engagement dans une démarche de création contemporaine qui semble pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme,
- Motivations exprimées pour le projet, pertinence de la lettre d'intention.

7. Réception des candidatures et des offres

Remise des candidatures et des offres : Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://safi.achatpublic.com> sous la référence **SAFI-CD/ELV290719**.

Date limite de remise des candidatures : 16/09/2019 à 16h00.

8. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès d'Eric Le Vaillant, SAFI - Société d'Aménagement du Finistère, 4 rue du 19 mars 1962, 29018 Quimper cedex tél. : 02.98.76.21.30, télécopieur : 02.98.52.11.24, courriel : eric.levaillant@safi29.fr.

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 29/07/2019.